Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 063-216301135-20261029-A291026DRHLB01-AI

VILLE DE CLERMONT FERRAND

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

LISTE D'APTITUDE

AU GRADE DE : **AGENT DE MAITRISE**

ARTICLE 1 : Les personnes dont le nom suit, sont inscrites, par ordre alphabétique, sur la liste d'aptitude à l'emploi d'agent de maîtrise :

- **DOYNUK NIZAMETTIN**
- **MALGAT FILOMENA**
- **MENENDEZ MICKAEL**
- **MONNET CHRYSTELLE**
- **ROMAGNAT CORINNE**

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Le Maire de la Ville de Clermont-Ferrand est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté qui prend effet le **1er novembre 2026**.

CLERMONT-FERRAND, le 29 OCT. 2026

Le Maire,

Julien BONY

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 063-216301135-20261029-A291026DRHLB01-AI

VILLE DE CLERMONT FERRAND

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

LISTE D'APTITUDE APRES EXAMEN PROFESSIONNEL
AU GRADE DE : **AGENT DE MAITRISE**

ARTICLE 1 : Les personnes dont le nom suit, sont inscrites, par ordre alphabétique, sur la liste d'aptitude à l'emploi d'agent de maîtrise :

- DANGEVILLE JULIEN
- DA SILVA LOBO MANON
- GUERY GAETAN

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Le Maire de la Ville de Clermont-Ferrand est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté qui prend effet le **1er novembre 2026**.

CLERMONT-FERRAND, le 29 OCT. 2026

Le Maire,

Julien BONY

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 063-216301135-20261029-A291026DRHLB01-AI

VILLE DE CLERMONT FERRAND

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

LISTE D'APTITUDE

AU GRADE DE : **REDACTEUR TERRITORIAL**

ARTICLE 1 : Les personnes dont le nom suit, sont inscrites, par ordre alphabétique, sur la liste d'aptitude à l'emploi de rédacteur :

- GOMES VERONIQUE

- MARTINS PAULA

- MIGNOT JEAN-BAPTISTE

- MOREL PASCAL

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Le Maire de la Ville de Clermont-Ferrand est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté qui prend effet le **1er novembre 2026**.

CLERMONT-FERRAND, le 29 OCT. 2026

Le Maire,

Julien BONY

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 063-216301135-20261029-A291026DRHLB01-AI

VILLE DE CLERMONT FERRAND

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

LISTE D'APTITUDE

AU GRADE DE : **TECHNICIEN TERRITORIAL**

ARTICLE 1 : La personne dont le nom suit est inscrite sur la liste d'aptitude à l'emploi de technicien :

- AIT BRAHAM JEROME

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Le Maire de la Ville de Clermont-Ferrand est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté qui prend effet le **1er novembre 2026**.

CLERMONT-FERRAND, le 29 OCT. 2026

Le Maire,

Julien BONY

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 063-216301135-20261029-A291026DRHLB01-AI

VILLE DE CLERMONT FERRAND

Direction Générale des Ressources Humaines
Direction de l'Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés territoriaux,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

LISTE D'APTITUDE

AU GRADE DE : **ATTACHE TERRITORIAL**

ARTICLE 1 : Les personnes dont le nom suit, sont inscrites, par ordre alphabétique, sur la liste d'aptitude à l'emploi d'Attaché :

- BOUMALLASSA RACHID

- DA SILVA NATHALIE

- MULLER JEAN-PATRICK

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Le Maire de la Ville de Clermont-Ferrand est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté qui prend effet le **1er novembre 2026**.

CLERMONT-FERRAND, le 29 OCT. 2026

Le Maire,

CLERMONT-FERRAND ARVERNA CIVITAS NOBILISSIMA

Julien BONY

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 063-216301135-20261029-A291026DRHLB01-AI

VILLE DE CLERMONT FERRAND

Direction Générale des Ressources Humaines
Service Administration du Personnel
LB

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
- Vu l'arrêté du 07 octobre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,

ARRETE

LISTE D'APTITUDE
AU GRADE DE : **INGENIEUR TERRITORIAL**

ARTICLE 1 : La personne dont le nom suit, est inscrite sur la liste d'aptitude à l'emploi d'Ingénieur :

- DETROYAT JEAN-MARC

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

ARTICLE 3 : Le Maire de la Ville de Clermont-Ferrand est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté qui prend effet le **1er novembre 2026**.

CLERMONT-FERRAND, le 29 OCT. 2026

Le Maire,

Julien BONY